

**ANNEXE 5 : Engagements souscrits conformément  
aux prescriptions du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006**

*Demande de prolongation de la concession  
de La VIGNOTTE*





41 Boulevard des Capucines  
75002 Paris

## ACTES D'ENGAGEMENT

### **Engagement souscrit en application de l'Article 25 du code minier.**

Je soussigné, Amaury CROMBEZ, Président Directeur Général de GEOPETROL S.A., agissant au nom et pour le compte de ladite société, prends l'engagement de respecter les conditions générales prévues à l'article 25 du Code Minier concernant l'octroi d'une concession.

### **Engagement souscrit en application de l'Article 5 de l'arrêté du 28 juillet 1995.**

Je soussigné, Amaury CROMBEZ, Président Directeur Général de GEOPETROL S.A., agissant au nom et pour le compte de ladite société, prends l'engagement :

- de présenter au directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement dans le mois qui suivra l'octroi du permis, le programme de travaux du reste de l'année en cours, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante et au début de chaque année, le compte rendu des travaux effectués au cours de l'année écoulée.
- à n'extraire du sol ou du sous-sol que les liquides et gaz nécessaires à l'étude du gisement sans compromettre l'application ultérieure des méthodes d'exploitation propres à porter au maximum compatible avec les conditions économiques le rendement final en hydrocarbures de l'ensemble du gisement.
- de solliciter une extension de la concession dans les meilleurs délais au cas où il serait reconnu ou présumé qu'un gisement déborde les limites de la concession et si la surface correspondante n'est pas couverte par un titre minier de même nature.

### **Engagement souscrit en application de l'Article 43 (5°) du décret n°2006-648 du 2 juin 2006.**

Je soussigné, Amaury CROMBEZ, Président Directeur Général de GEOPETROL S.A., agissant au nom et pour le compte de ladite société, prends l'engagement d'informer le ministre chargé des mines de toute modification substantielle de nature à modifier les capacités techniques et financières sur le fondement desquelles le titre a été accordé.

Fait à Paris, janvier 2022

**M. Amaury CROMBEZ**  
Président Directeur Général